

« 2014, année difficile, notamment en chaudière bois, radiateur et solaire collectif »

« Chargée d'incertitudes » et « très perturbée » : c'est ainsi que s'annonce l'année 2014 pour les fabricants français de chaudières, de PAC et de matériels solaires, de climatisation et de ventilation, selon Uniclimate, leur syndicat professionnel. Lors d'une conférence de presse la semaine dernière, ce syndicat a dit s'attendre à une année « difficile » aussi bien en résidentiel qu'en tertiaire.

En 2013, les livraisons de chaudières à eau chaude sur le marché français ont reculé de 8% en appareils gaz ou fioul classiques, à 279 000 unités. Par contre, les livraisons ont progressé de 9% en condensation, à 319 000 pièces. Ce qui donne un total de 598 000 chaudières (dont environ 100 000 au sol), + 0,5%. En chaudières individuelles fioul, c'est une baisse de 7% qui a été enregistrée l'an passé, à 54 000 unités, avec en condensation une diminution de 10% (contre + 9,5% en chaudières gaz à condensation). Au total, la condensation a détenu 53% du marché des chaudières gaz ou fioul individuelles et 72% de celui des chaudières de plus de 70 kW. Pour 2014, sur le marché des chaudières, les perspectives ne sont pas bonnes en rénovation et, si la construction neuve ne vient pas dynamiser le marché, celui-ci reculera cette année, a estimé Jean-Paul Ouin, délégué général d'Uniclimate. De son côté, Joseph Le Jollec (De Dietrich Thermique), l'un des dirigeants d'Uniclimate, a souligné que « le gaz avait pris le pouvoir sur le marché, aussi bien en chaudières murales qu'en chaudières au sol ». Il a estimé que cette tendance se renforcerait dans les années qui viennent.

Quant au marché 2013 des brûleurs à air soufflé livrés en caisse, il a baissé en gaz, -5,7% (à 7 800 unités), mais il a progressé en fioul : +10%, à 60 000 pièces. En chaudières biomasse, le marché s'est accru de 18% en 2013, à 22 900 unités, avec une croissance supérieure à 70% en appareils à chargement automatique (et plus particulièrement en « pellets »), et ce jusqu'à représenter plus de la moitié du marché total des chaudières biomasse. Pour leur part, les chaudières à chargement manuel ont vu leurs ventes baisser de 6% l'année dernière. Depuis le début de 2014, observe-t-on à Uniclimate, le marché des chaudières bois dans son ensemble est « fortement impacté », et de façon très négative, par les nouvelles exigences de classe 5 du CIDD ; le syndicat évoque un « retournement brutal » du marché en quelques semaines et il craint un marché 2014 en baisse sensible. En ce qui concerne les radiateurs de chauffage central à eau chaude, le marché a stagné l'an passé. Et M. Le Jollec s'attend à un recul de ce marché en 2014. Sur les deux premiers mois de l'année, a-t-il précisé, la baisse a déjà été de 2,5%.

En ventilation des logements individuels, le marché a été stable en 2013, à 737 788 VMC simple flux, avec toutefois +1% en autoréglable, mais -2,2% en hygro-réglable. En VMC double flux, le marché a chuté lourdement : -12,6%, à 31 914 unités. Quant aux aérateurs de débit inférieur à 400 m³/h, type Ventilation Mécanique Répartie, les ventes 2013 se sont élevées à 441 429 pièces, -1%. En ce qui concerne la ventilation pour les secteurs collectif et tertiaire, on observe une stagnation du marché des caissons simple flux (à 97 109 unités), mais une croissance de 9,4% en caissons double flux (à 11 833 pièces) surtout grâce au tertiaire. En PAC géothermiques, M. Le Jollec a jugé que les prix étaient « décalés » par rapport à ce que les clients seraient prêts à payer. Il faudrait que la mise en œuvre devienne plus « compétitive », a-t-il dit. Par ailleurs, M. Ouin a estimé à 1800 unités le marché 2013 des appareils hybrides (PAC+chaudière). En solaire thermique, après une année 2012 plutôt stable, le marché a fait brutalement machine arrière l'année dernière : -21% en CESI (à 20 500 unités), -21% également en SSC (à 1 100 pièces), -22% en surface de capteurs en ECS collective (à 97 500 m²). Au total, la surface de capteurs est en recul de 24%, à 190 300 m². En capteurs solaires thermiques pour collectif ou tertiaire, capteurs qui ont représenté 51% du marché total en 2013 (contre 50% en 2012), le marché « s'est retourné et effondré » en 2013 avec l'arrivée d'une RT2012 qui lui est « défavorable », souligne-t-on à Uniclimate. En 2013, en solaire thermique, le seul petit rayon de soleil aura été la stabilisation des ventes de « colonnes solaires » (chaudière + ballon solaire intégré). < Ces équipements ont représenté plus d'un quart du marché du CESI >, précise-t-on à Uniclimate.

Beaucoup moins de chaudières et de PAC installées lors de la 3^{ème} période des CEE ?

Il ne serait pas « sérieux » de décider aujourd'hui de modifier en profondeur la RT2012 et de revenir ainsi « en arrière », a jugé Pierre-Louis François (groupe Atlantic), président d'Uniclimate. Pour l'élaboration des futures réglementations thermiques, il a souhaité travailler avec l'Administration « plus en amont », « plus à froid ». « Sans dogmatisme ». Et avec « davantage de progressivité ». Dans le même esprit, il a demandé un meilleur respect des « données économiques et industrielles ». Pour sa part, M. Ouin a estimé que, la RT2012, il fallait désormais « faire avec » et que, si l'on devait corriger des « excès » réglementaires de nature à « mettre en péril des usines », il faudrait le faire « de façon pragmatique et raisonnée ». Par ailleurs, Uniclimate a exprimé « sa très grande inquiétude » concernant les évolutions actuellement envisagées par les pouvoirs publics pour la troisième période des CEE. Le syndicat parle d'une « dérive » qui, selon lui, risque d'entraîner une « très forte » baisse des kWh Cumac attribués aux « opérations standardisées » de certains équipements, et donc une diminution – qu'Uniclimate prévoit également très forte – des primes versées par les « obligés ». Ces derniers risquent en fait, tout simplement, de ne plus avoir « aucun intérêt à collecter » les CEE de ces équipements et de se tourner vers d'autres sources de CEE, ajoute-t-on au syndicat. Les équipements, qui risquent ainsi de souffrir de ces évolutions, sont, en particulier, les chaudières, les PAC et le solaire thermique. Toujours au sujet des CEE, le syndicat craint une modification à la baisse des exigences de qualité des équipements. Il met aussi le doigt sur la « discrimination » qui, dans cette troisième période des CEE, pourrait exister entre les équipements de génie climatique et les produits relatifs à l'enveloppe du bâtiment (par exemple, l'isolation). Ces derniers produits ne sont pas concernés, en effet, par les évolutions actuellement envisagées par la puissance publique, et ce parce que, pour ces produits, les règlements d'application de la Directive européenne sur l'écoconception des produits consommateurs d'énergie n'ont pas encore été publiés. Sur le marché de la rénovation, les conséquences pourraient être énormes, s'est inquiété M. Ouin, qui a estimé qu'il serait « logique » d'attendre, avant de faire évoluer les règles des CEE, que tous les produits du bâtiment disposassent de leurs règlements d'application Ecodesign. À Uniclimate, on dit douter de « l'opportunité » de procéder à une profonde révision des fiches d'opérations standardisées, comme cela est prévu. D'autre part, il est envisagé que les centres de formations des fabricants membres d'Uniclimate organisent en leur sein des formations FEE Bât en vue de l'obtention de la qualification RGE « Efficacité Energétique ». Cela concernerait, en particulier, les installateurs de chaudières gaz/fioul à condensation. Par ailleurs, est en cours de lancement une démarche d'amélioration de la QAI (qualité de l'air intérieur) et du confort d'été en construction neuve, et ce à partir des futurs retours d'expérience de l'application de la RT2012. Cette démarche associe, notamment, Uniclimate et l'Administration. D'autre part, un groupe de travail est en train d'élaborer, pour la ventilation, un CCTP.